
Evaluation du rôle et de la contribution du PNUD dans l'intégration des questions environnementales et les changements climatiques dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement en Mauritanie

Termes de références

I. Contexte

La Mauritanie est un vaste pays du Sahel qui s'étend sur près de 1.030.700 km². Le pays est désertique sur plus de 75% de son territoire national et présente un profil écologique extrêmement vulnérable aux aléas climatiques. Les sécheresses sont récurrentes et accentuent le phénomène de désertification.

L'eau constitue une ressource rare et très précieuse. L'essentiel des ressources en eaux de surface se résume au fleuve Sénégal et ses affluents (le Gorgol et le Karakoro). Les eaux sous-terraines constituent une importante ressource mais sont dispersées sur le territoire éloignées des principales zones urbaines et par conséquent réduisent les possibilités d'accès pour leur utilisation.

En Mauritanie, les coûts des dommages environnementaux et des inefficiences dans le domaine des ressources en eau demeurent très élevés. Ils avoisinent 6% du PIB, soit plus de 42 milliards d'UM (ou 156 millions USD) et 35% du coût de dégradation global. L'assainissement, aussi bien des eaux usées que pluvial, demeurent très insuffisants. Plusieurs grandes villes du pays, dont la capitale Nouakchott, ont fait et font face à des inondations graves faute d'infrastructures d'assainissement pluvial. Les eaux usées industrielles sont directement déversées dans le milieu naturel par manque d'infrastructures de traitement, ce qui constitue une source de pollution [source : Note de politique sectorielle sur l'intégration des questions P&E dans le secteur de l'Hydraulique et de l'Assainissement, 2014]

L'agriculture est limitée par sa dépendance vis-à-vis des précipitations et la rareté des sols cultivables qui représentent moins de 1 % du territoire. La production céréalière ne couvre que 38% des besoins du pays dans les bonnes années. Les sécheresses répétées, la pression anthropique de l'homme sur les ressources (eau, sols, forêts), l'inadéquation des modes d'exploitation agricole ont entraînés une salinisation des sols, l'appauvrissement des terres arables et leur abandon, l'ensablement des cours d'eau, la sédimentation, la prolifération des plantes aquatiques envahissantes et différents autres types de pollutions.

A cela s'ajoute l'effet d'un élevage transhumant qui à travers le surpâturage accentue la dégradation de la végétation arborescente et herbacée et contribue à la désertification. Cet élevage est également source de conflits et de tensions sociales.

Le pays regorge de zones humides et d'aires protégées de première importance (plus de 300 zones dont huit sont considérées zones stratégiques) constituant des haltes migratoires pour de milliers d'espèces d'oiseaux. Le pays dispose de deux parcs nationaux d'intérêt international: le Parc National du Banc d'Arguin et le Parc National du Diawling. Les écosystèmes, riches en faune sauvage, enregistrent une disparition quasi-totale de la grande faune due à l'absence de contrôles efficaces sur la chasse et la destruction des habitats naturels.

Le secteur de la pêche, malgré la surveillance dont il est l'objet, est sous la menace de la surexploitation par la pêche industrielle et artisanale difficiles à contrôler. D'autres facteurs menacent la biodiversité marine, notamment les recherches pétrolifères et l'exploitation en offshore.

Le sous-sol mauritanien recèle divers minerais, dont les plus connus sont le fer, l'or, le cuivre, le gypse, le sel, le soufre, l'uranium, le phosphate et le pétrole. Le développement de l'exploitation des ressources du sous-sol présente une menace pour l'environnement terrestre avec les mines à ciel ouvert (poussières), utilisant une grande quantité d'eau (souvent celle destinée à la consommation humaine) et produisant des déchets et des pollutions. L'exploitation pétrolière présente également un risque élevé de pollution marine par le déversement accidentel des hydrocarbures.

Concernant le volet énergie, le bilan énergétique du pays est encore constitué à plus de 67% de combustibles traditionnels [RR_IRENA, 2013]. La demande en bois énergie (bois et charbon de bois), estimée à 1,3 millions de m³ équivalent bois par an, est deux à trois fois plus élevée que la productivité annuelle de l'ensemble des formations forestières actuelles du pays et plus de dix fois supérieure à celle des ressources forestières réellement accessibles. A l'heure actuelle, on estime à 2,5% par an la perte du couvert forestier et les zones traditionnellement boisées, incluant les forêts classées, sont fortement dégradées. En plus de la consommation nationale, le charbon du bois fait l'objet d'une exportation vers les pays voisins. La substitution aux combustibles forestiers (gaz butane, énergies alternatives, électrification rurale) n'a pas encore eu d'impact significatif et la gestion durable des ressources en bois énergie constitue un des principaux enjeux environnementaux et énergétiques du pays.

A l'ensemble des problèmes environnement s'ajoutent les phénomènes liés aux changements climatiques perceptibles sur les zones les plus sensibles comme le littoral. Certaines zones du Pays, y compris une partie de la capitale Nouakchott sont sous le niveau de la mer. En dépit des récentes mesures prises par le Gouvernement afin de limiter l'importation de véhicules d'occasion, le pays dispose d'un parc automobile vétuste et le comportement des populations et leurs modes de vies ne contribuent pas encore à l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En 2010, le total des émissions nettes de gaz à effet de serre de la Mauritanie a été estimé à 618,92 Gg Eq-CO₂, soit 2,33 tonnes Eq-CO₂ par habitant [source : Rapport national CPDN, 2015].

Cette tendance lourde à la désertification, accentuée par les facteurs anthropiques, a considérablement déstructuré l'équilibre socio-économique de la société mauritanienne et a fortement contribué à la paupérisation des couches les plus vulnérables.

L'Environmental Performance Index (EPI 2016) a classé le pays au 160^{ème} rang sur 180 pays, indiquant une très haute vulnérabilité et des capacités très limitées pour l'investissement dans l'infrastructure environnementale, le contrôle efficace de la pollution et la gestion systématique de l'environnement. Malgré l'importance accordée depuis les années 90 à l'environnement, il n'existe pas encore de Système d'Information Environnemental centralisé (SIE). Les capacités nationales en charge de la gestion de l'environnement restent encore limitées.

Fort de ce constat, le gouvernement de Mauritanie a entrepris depuis plusieurs années des initiatives pour inverser la tendance de déperdition des ressources et lutter efficacement contre la pauvreté. A l'adhésion et à la signature de multiples accords et conventions internationaux sur l'environnement, s'ajoute une réelle volonté politique de faire de l'environnement un levier de l'économie nationale et du progrès social.

Appuyée par les partenaires techniques et financiers (PNUD, GIZ, EU, AFD etc.), la Mauritanie s'est dotée d'une politique en matière d'environnement avec l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'environnement

et le développement durable (SNDD), un Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) en 2006, évalué et amélioré en une seconde phase 2012-2016 (PANE2). Sur le plan institutionnel, un ministère délégué est en charge de l'environnement pour coordonner et gérer les programmes environnementaux en droite ligne avec les priorités nationales.

Un éventail de programmes environnementaux dans le domaine des politiques environnementales, des changements climatiques, de la protection de la biodiversité, de l'énergie et de la gouvernance de l'eau a été développé, notamment avec l'appui du PNUD. C'est dans ce cadre, et en tenant compte des besoins évolutifs du pays, que le PNUD souhaite engager une évaluation de son rôle et de sa contribution dans le secteur de l'environnement et de l'énergie en Mauritanie.

II. Objet de l'évaluation

Cette évaluation d'effet intervient au terme du cycle de programmation 2012-2016 du PNUD Mauritanie. Elle a pour objet d'examiner dans quelle mesure l'appui du PNUD a contribué à améliorer l'intégration des questions environnementales et les changements climatiques dans les politiques et stratégies de développement nationales. Elle doit permettre d'identifier les facteurs critiques, les processus et les décisions ayant un impact global sur les objectifs de développement et établir une liste des bonnes pratiques en termes de réalisation des objectifs ainsi que de recommandations applicables pour une future programmation.

Les conclusions et recommandations serviront à alimenter la planification stratégique du PNUD et à déterminer son positionnement stratégique dans ce domaine pour le prochain cycle de programmation 2018-2022.

L'évaluation sera réalisée par un consultant indépendant. Elle sera basée sur les directives prescrites et internationalement reconnues en matière d'évaluation, notamment, les normes et directives d'éthique du Groupe des Nations Unies sur l'Evaluation (UNEG).

Le Bureau du PNUD Mauritanie, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère de l'Economie et des Finances (DGPSD/MEF), et les autres parties prenantes seront les principaux utilisateurs des résultats de cette évaluation.

L'évaluation sera gérée par le Bureau du PNUD en collaboration avec le MEF et le MDEDD.

III. Objectifs et portée de l'évaluation

L'objectif global de l'exercice est d'évaluer le positionnement du PNUD et ses contributions dans la gestion de l'environnement et de l'énergie pour le développement durable en Mauritanie. L'évaluation sera à la fois rétrospective et prospective, c'est-à-dire qu'elle contribuera à faire un bilan du passé et du présent tout en se projetant vers l'avenir en ce qui concerne le rôle du PNUD dans le domaine de l'environnement et de l'énergie en Mauritanie, en particulier dans le contexte actuel de lancement de la mise en œuvre des ODDs et la COP21. Tout en prenant une perspective à long terme sur la question, l'évaluation portera plus spécifiquement sur la période allant de 2012 à 2016, correspondant globalement au dernier cadre de programmation du PNUD Mauritanie.

Les résultats de l'évaluation seront communiqués à la direction du PNUD Mauritanie, à la fois pour s'assurer de l'état des réalisations et des résultats obtenus, et pour guider la prise de décision concernant les stratégies à adopter dans le futur pour renforcer la réponse effective aux besoins et priorités du pays, dans une perspective de développement durable et de lutte contre la pauvreté. L'évaluation fera des recommandations pour améliorer la performance du PNUD et son positionnement stratégique, notamment en ce qui concerne son rôle au sein du système des Nations Unies en Mauritanie et de la communauté bilatérale et multilatérale opérant dans le secteur de l'environnement et de l'énergie en Mauritanie.

Dans cette perspective, l'exercice devra produire des analyses à un double niveau, permettant tout à la fois d'évaluer la valeur ajoutée du PNUD Mauritanie dans le domaine de l'environnement et de l'énergie, et sa contribution effective aux priorités nationales, mais également de formuler des recommandations quant à la pertinence des interventions du PNUD en Mauritanie, eu égard aux besoins effectifs dans le domaine. Pour ce faire, l'analyse devra demeurer à un niveau global, ne devant pas s'intéresser aux interventions au niveau des projets. Le PNUD privilégiant depuis plusieurs années l'approche programme, l'exercice devra s'intéresser au portefeuille dans son ensemble, tout en évaluant l'impact sur les besoins identifiés.

IV. Questions clés de l'évaluation

Les critères essentiels à retenir pour cette évaluation axée sur les résultats seront : la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité

- **La pertinence**
 - Les interventions du PNUD Mauritanie en matière d'environnement et d'énergie pour le développement durable sont-elles pertinentes par rapport à son mandat d'une part et aux priorités nationales d'autre part ?
 - Les approches et le cadre conceptuels sont-ils adéquats pour l'atteinte des résultats attendus ?
 - Les interventions du PNUD sont-elles développées en référence à des stratégies ou politiques nationales en la matière ?
 - Les interventions programmées répondent-elles à des besoins clairement identifiés par le gouvernement ou les bénéficiaires directs ?
- **L'efficacité**
 - Les résultats attendus ont-ils été atteints ? quels sont les facteurs ayant été en faveur ou en défaveur de l'atteinte des résultats ?
 - Les avantages comparatifs du PNUD ont-ils été bien exploités pour contribuer à la protection de l'environnement et la promotion du développement durable en Mauritanie ? cela se reflète-t-il dans la mise en œuvre ?
 - Des synergies adéquates sont-elles établies avec d'autres programmes tels que des programmes de lutte contre la pauvreté ou de gouvernance au sein du Bureau ou exécutés par d'autres partenaires de la Mauritanie ?
 - Quel a été l'effet positif ou négatif des interventions du PNUD dans le domaine sur les populations et les zones cibles ?
 - Quelle approche a été utilisée pour cibler les bénéficiaires ? et quelle difficultés rencontrés pour ce ciblage ?
 - Dans quelle mesure ces interventions ont promu les droits des personnes vulnérables (les jeunes, les femmes, les personnes avec handicap, etc.) ?
 - Existe-il un cadre de suivi pour mesurer l'effet des interventions sur l'amélioration du profil environnemental du Pays ?
 - Les interventions du PNUD sont-elles mises en œuvre à une échelle qui permet d'avoir les effets attendus ?
- **L'efficience** en lien avec les capacités d'exécution mais également de mobilisation de ressources (adaptation des moyens et activités aux résultats à atteindre), du bon usage des ces ressources et de partenariat avec les autres intervenants du secteur.
 - Les ressources (financières, humaines, etc.) ont-elles été utilisées de manière efficiente pour réaliser les produits et effets attendus ?
 - Le choix des modalités de mise en œuvre des programmes et projets a-t-il eu une influence sur l'atteinte ou non des résultats, leur appropriation ou leur durabilité ?
 - Quelles ont été les forces et les faiblesses de l'approche adoptée pour la mise en œuvre des interventions dans le domaine ?
 - Les risques associés ont-ils été anticipés, analysés et traités ?
 - Quelles procédures de suivi-évaluation le PNUD et ses partenaires ont-ils mis en place pour s'assurer de la redevabilité ?

- Quels défis en matière de S&E et quelles recommandations pour mesurer l'effet des interventions du PNUD dans le domaine ?
- Quelle a été l'efficacité de la stratégie de communication autour des interventions du PNUD dans le domaine ? a-t-elle permis de toucher le gouvernement, les bénéficiaires, les donateurs ?
-
- **La durabilité** des résultats et de leurs impacts en termes de renforcement des capacités des partenaires nationaux.
 - Dans quelle mesure les paramètres de durabilité sont-ils pris en compte durant les phases de conception, de mise en œuvre et de suivi des interventions ?
 - Une stratégie de sortie a-t-elle été définie et appliquée ?
 - Quelles mesures ont été prises pour assurer la durabilité des résultats obtenus ?
 - Comment la durabilité est mesurée dans les interventions PNUD Mauritanie dans le domaine ?
 - Comment les partenariats noués tout au long de la mise en œuvre du programme pourraient améliorer la durabilité des résultats ?

V. Produits attendus de l'évaluation

Le principal résultat de ce travail est un rapport final d'évaluation, ne dépassant pas 30 pages, hors annexes.

A cet effet, le rapport doit comporter au moins les éléments suivants :

- L'analyse de l'intervention du PNUD dans le secteur de l'environnement et du développement durable en Mauritanie, en particulier l'intégration des questions environnementales dans les politiques et stratégies de développement, et des progrès réalisés dans ce domaine et la modalité de poursuivre ces interventions pour un impact réel ;
- L'identification des facteurs ayant influencé positivement ou négativement l'atteinte de l'objectif ;
- Les stratégies de partenariat développées et leur efficacité ou non pour l'atteinte de l'objectif ;
- L'identification et la documentation des enseignements qui en résultent en termes de bonnes ou de mauvaises pratiques ;
- La définition d'orientations claires, d'objectifs à atteindre, d'actions à entreprendre, de partenariat à développer ainsi que, toute autre information, suggestion ou recommandation pertinente pour dire si l'intervention du PNUD en la matière doit être poursuivie et sous quelle forme ;
- Tout élément jugé nécessaire pour une appréciation complète de l'action du PNUD déjà passée et une bonne orientation de celles à venir en vue de promouvoir de manière efficiente, la protection de l'environnement et la promotion d'un développement durable.

Le rapport d'évaluation devra, au minimum, inclure les éléments suivants : un résumé analytique d'un maximum de trois pages, une introduction, une description de la méthodologie d'évaluation, une analyse de la contribution et des recommandations précises quant aux interventions à développer sur la base des besoins et priorités identifiées ainsi que les leçons apprises. Le résumé devra faire la synthèse des constatations, conclusions et recommandations de l'évaluation.

Outre le rapport, une présentation PowerPoint sera demandée, retraçant le processus, les objectifs et les principales conclusions et recommandations. Cette présentation sera faite à la réunion de débriefing et au cours d'un atelier ou réunion élargie de partage.

En résumé, il est attendu les produits suivants aux termes de la mission :

- Un premier rapport (rapport initial) qui sera soumis dans un délai maximum de 5 jours après le commencement de la mission de consultation et qui devra décrire de façon détaillée l'approche qui sera adoptée tout au long de l'évaluation tout en spécifiant le cadre d'analyse, la méthodologie, le plan d'exécution de la mission et une liste des exigences en matière de ressources ou de dispositions à prendre par le PNUD et en relation avec l'exécution de la mission.

- Un rapport provisoire à soumettre 15 jours après l'adoption de la méthodologie.
- Une présentation à l'atelier de partage du rapport provisoire et un rapport de l'atelier
- Un rapport final incluant un résumé du rapport ainsi que tous les documents annexes, et tenant compte des commentaires et suggestions apportés par le PNUD, le gouvernement et les différents partenaires concernés.

Les différents rapports et présentations devront être effectués en français.

VI. Méthodologie, approche et durée de l'évaluation

L'évaluation sera conduite par un consultant international. Le (la) consultant(e) doit être indépendant et n'ayant pas été associé ni à la formulation, ni à la mise en œuvre d'aucun des programmes du PNUD Mauritanie dans ce domaine. Il travaillera sous la supervision du Leader Thématique Développement Durable et du Chargé de S&E du PNUD. Le (la) consultant(e) doit recourir à toute la panoplie d'outils disponibles pour collecter et analyser les informations pertinentes pour l'évaluation. En particulier, elle sera basée sur :

- Briefing avec le PNUD et les partenaires nationaux
- La revue et l'étude de la documentation clé (rapports d'évaluations de programmes et projet, études et informations financières, rapports de consultations, documentation concernant les projets et programmes du PNUD en la matière, etc.) ;
- Les rencontres et entretiens avec les acteurs concernés, les partenaires, les personnes ressources... ;
- Les questionnaires individuels ou de groupe ;
- Les techniques participatives ou toute autre méthode de collecte de l'information pertinente, y compris les méthodes non traditionnelles avec recours aux moyens du mobile et des réseaux sociaux ;
- L'exploitation et l'analyse des informations collectées en vue de la production du rapport.

L'analyse des données couvrira toutes les activités soutenues par le PNUD Mauritanie dans le domaine afin d'établir sa contribution.

La durée de l'exercice est de trente (30) jours, répartie comme suit, à titre indicatif, avec un chronogramme qui sera retenu sur la base de la méthodologie et du plan de travail proposés par l'équipe au démarrage de l'évaluation :

Principales tâches à réaliser	Responsables d'exécution	Durée
Briefing avec le PNUD et les partenaires nationaux	PNUD, MDEDD, DG SPD etc.	1j
Élaboration et transmission d'un rapport initial : compréhension du mandat, méthodologie à suivre, répartition des tâches entre les membres de l'équipe et chronogramme de l'intervention - Présentation par le consultant/revue et validation par le PNUD et les partenaires nationaux du rapport initial.	consultant	4j
Recherche documentaire, Analyse et exploitation de la documentation, Premiers résultats de l'étude, Collecte et analyse des informations complémentaires, Concertation et échanges avec les acteurs et partenaires... en vue de la production du Rapport provisoire	consultant	15j
Partage des résultats provisoires, Premier draft du rapport	consultant	4j
Présentation des résultats de l'évaluation à l'atelier de restitution : Rapport de l'atelier avec les recommandations et commentaires à considérer	consultant	1j
Finalisation du rapport en tenant compte des commentaires commentaires reçus : Premier draft du rapport final	consultant	2j
Debriefing avec le PNUD et les partenaires nationaux	consultant	1j
Revue du rapport après relecture des commanditaires : Version finale du rapport	consultant	2j

Le rapport provisoire sera partagé avant la tenue de l'atelier et un délai maximum d'une semaine, parallèlement à la préparation de l'atelier, sera accordé aux différents partenaires concernés pour faire part de leurs commentaires et observations lors de l'atelier ou en les envoyant directement aux consultants ou au PNUD. Le Leader thématique de l'unité Développement Durable et le Chargé de S&E du PNUD assureront un contrôle de qualité sur tous les produits de la mission d'évaluation.

Le calendrier indicatif de l'intervention, y compris les délais des feedback sur les différents livrables (rapports d'étapes et final) est indiqué en annexe.

VII. Qualifications requises

La prestation sera assurée par un consultant international une expérience prouvée dans le domaine de l'évaluation :

1. *Le consultant international*, doit avoir le profil ci-dessous :

Éducation: Diplôme universitaire niveau Master 2 (au moins Bac+5) en sciences sociales ou études du développement avec spécialisation sur les questions environnementales.

Expérience:

- Un minimum de dix (10) années d'expérience professionnelle dans le domaine des évaluations stratégiques et de programme, de la planification, de la coordination et la direction d'activités relatives à la recherche et au développement ;
- Une bonne connaissance et une expérience prouvée en conduite d'évaluations dans le domaine de l'environnement

Langue(s) : Français, la bonne maîtrise de l'anglais est un atout.

Autres qualifications:

- Etre familier(ère) du fonctionnement d'une agence de développement en lien avec des organisations gouvernementales, des ONG et le secteur privé ;
- Une expérience avec le Système des Nations Unies, en particulier le PNUD et une bonne connaissance de son mandat est un atout ;
- Une expérience de conduite de missions en Mauritanie est souhaitée ;
- Etre capable de conduire une évaluation indépendante avec une compréhension claire des objectifs, du contenu et des processus de réalisation du travail d'évaluation demandé ;
- Etre capable de travailler en équipe, de communiquer et d'assurer un leadership ;
- Faire preuve d'initiative, de réactivité, d'objectivité, d'organisation et avoir une bonne méthodologie dans l'exécution du travail d'évaluation.

VIII. Candidature

Les consultants intéressés doivent soumettre un dossier de candidature comprenant :

- Une note méthodologique d'un maximum de quatre pages
- Le CV et attestations pertinentes du candidat

Ce dossier est à déposer directement au Bureau du PNUD ou envoyer par courrier électronique à l'adresse procure.mr@undp.org.

ANNEXES

1. Calendrier indicatif de déroulement de l'étude :

ACTIVITES (<i>produit</i>)	S1	S2	S3	S4	S5	S6
Briefing, premiers contacts, etc. (<i>méthodologie validée</i>)						
Analyse documentaires, rencontres, etc. (<i>Rapport provisoire disponible et partagé</i>)						
Atelier de partage (<i>Rapport de l'atelier disponible</i>)						
Rapport final (<i>draft après l'atelier disponible et partagé</i>)						
Débriefing avec le PNUD et les partenaires nationaux						
Commentaires sur le rapport provisoire (commanditaires/partenaires)						
Transmission du rapport définitif (<i>rapport final disponible</i>)						